

DACP

REF : DACP2013051

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'Action Sociale Communale. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché relatif à la maintenance des logiciels spécifiques au fonctionnement du CCAS, fourni par la ville à ce dernier, a été notifié le 1^{er} février 2012 à la société GFI Progiciels.

Aux termes d'un acte en date du 1^{er} juin 2013, la société GFI Progiciels a cédé son fonds de commerce d'édition et de commercialisation des solutions de gestion correspondant à l'activité « Action Sociale Communale » à la société BERGER-LEVRAULT.

Ainsi, la société BERGER-LEVRAULT reprend l'ensemble des engagements de la société GFI Progiciels à l'égard de ses cocontractants et à l'égard des tiers, car cette cession entraîne le transfert du marché de suivi des progiciels « AS WEB », entre autres.

Un avenant, n'emportant aucune incidence financière, est par conséquent nécessaire.

Il y a donc lieu de transférer par avenant le marché notifié à la société GFI Progiciels vers la société BERGER-LEVRAULT pour une durée allant de la notification de cet avenant jusqu'au 31 décembre 2014, date d'échéance du marché.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant de transfert entre les sociétés GFI Progiciels et la société BERGER-LEVRAULT et autoriser le Maire à le signer.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013051

Signataire : MC/ED

OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'Action Sociale Communale. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu le marché relatif au suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'action sociale communale,

Vu le budget communal,

Considérant la cession du fonds de commerce et de la clientèle de la société GFI Progiciels au profit de la société BERGER-LEVRAULT le 1^{er} juin 2013,

Considérant que cette cession entraîne le transfert des marchés de la société GFI Progiciels au profit de la société BERGER-LEVRAULT,

Considérant la nécessité de passer un avenant afin de transférer le marché initialement dévolu à la société GFI Progiciels au profit de la société BERGER-LEVRAULT.

Unanimité

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'action sociale communale de la société GFI Progiciels à la société BERGER-LEVRAULT, comprenant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les progiciels AS WEB, Logiform, SDL7 CCAS ainsi que la clientèle.

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014, date d'échéance du marché.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société GFI Progiciels et la société BERGER-LEVRAULT.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué